Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

Séance du mercredi 14 décembre 2022, 18h00
Salle du Conseil de ville au Bourg

54 membres sont présents:

Arnold Niels, Augsburger-Brom Dana, Bohnenblust Peter, Boly Kady, Bord Pascal, Briechle Dennis, Bucher Juliet, Cacciabue Anna Louise, Clauss Susanne, Cuixeres Manon, De Maddalena Daniela, Epper Bettina, Francescutto Luca, Gloor Yannick, Halter Marisa, Hamdaoui Mohamed, Heiniger Peter, Kilezi Ruth, Koller Levin, Lehmann Caroline, Leuenberger Bernhard, Loderer Benedikt, Moeschler Marie, Molina Franziska, Morandi Marcel, Oberle Fabio, Paronitti Maurice, Pittet Natasha, Rindlisbacher Hugo, Rodriguez Ugolini Julian, Roth Myriam, Rüber Stefan, Scherrer Jürg, Scheuss Urs, Schiess Christophe, Schlup Nina, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schor Alfred, Steinmann Alfred, Stettler Urs, Stolz Joseline, Strobel Salome, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tonon Ariane, Tennenbaum Ruth, Torriani Latscha Isabelle, van der Meer Marion, Vlaiculescu-Graf Christiane, Vouillamoz Naomi, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Wiederkehr Martin, Zumstein Joël

Absences excusées:

Gerber Andreas, Halter Marisa, Schaffter Gaël, Sprenger Titus, Stocker Julien, Tonon Ariane

Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire
Conseillères municipales / Conseiller municipal: Feurer Beat, Frank Lena, Gonzalez Bassi Glenda, Steidle Silvia

Présidence:

Bord Pascal, président du Conseil de ville

Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

Séance du jeudi 15 décembre 2022, 18h00
Salle du Conseil de ville au Bourg

52 membres sont présents:

Augsburger-Brom Dana, Bohnenblust Peter, Boly Kady, Bord Pascal, Briechle Dennis, Bucher Juliet, Cacciabue Anna Louise, Clauss Susanne, Cuixeres Manon, De Maddalena Daniela, Epper Bettina, Francescutto Luca, Gloor Yannick, Hamdaoui Mohamed, Heiniger Peter, Kilezi Ruth, Koller Levin, Lehmann Caroline, Leuenberger Bernhard, Loderer Benedikt, Moeschler Marie, Molina Franziska, Morandi Marcel, Oberle Fabio, Paronitti Maurice, Pittet Natasha, Rindlisbacher Hugo, Rodriguez Ugolini Julian, Roth Myriam, Rüber Stefan, Scherrer Jürg, Scheuss Urs, Schiess Christophe, Schlup Nina, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schor Alfred, Steinmann Alfred, Stettler Urs, Stolz Joseline, Strobel Salome, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tennenbaum Ruth, Torriani Latscha Isabelle, van der Meer Marion, Vlaiculescu-Graf Christiane, Vouillamoz Naomi, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Wiederkehr Martin

Absences excusées:

Arnold Niels, Gerber Andreas, Halter Marisa, Schaffter Gaël, Sprenger Titus, Stocker Julien, Tonon Ariane, Zumstein Joël

Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire
Conseillères municipales / Conseiller municipal: Feurer Beat, Frank Lena, Gonzalez Bassi Glenda, Steidle Silvia

Présidence:

Bord Pascal, président du Conseil de ville

1 Instauration d'un système de gestion du temps de travail / Crédit supplémentaire et décompte du crédit d'engagement

L'affaire est reportée aux séances des 18/19 janvier 2023.

2 Pôle de développement de la Gurzelen, « Rue des Fleurs nord » / Constitution d'un droit de superficie sur les bien-fonds RFB nos 11 328 et 8883 en faveur de npg AG

Vu le rapport du Conseil municipal du 26.10.2022, vu l'art. 39, al. 1, let. c, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. Il approuve l'octroi d'un droit de superficie en faveur de npg sur les bien-fonds RFB n°s 11 328 et 8883 (droit de superficie n° 11 364) d'une superficie de 3049 m^2 conformément au contrat de droit de superficie et à son avenant du 22 août 2022, minute n° 7316, d'une durée de 60 ans à compter de l'inscription au registre foncier et avec options de prolongation de deux fois 20 ans comme suit:
   a) La valeur du terrain productive d'intérêts est fixée à 415 francs par m^2 de surface de plancher au-dessus du sol (SPds) et la valeur de capital s'établit à au moins 1 660 000 francs.
   b) Le taux d'intérêt initial est fixé à 2%, soit une rente capitalisée annuelle d'au moins 33 200 francs.

2. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

3 Prolongation du contrat de droit de superficie sur la parcelle RFB no. 8795 conclu avec la coopérative d'habitation «Sonniger Hof»

Vu le rapport du Conseil municipal du 19 octobre 2022, vu l'art. 39, al. 1, let. c, en relation avec l'art. 14, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), et **sous réserve du référendum facultatif**, le Conseil de ville de Bienne **arrête:**

1. Le droit de superficie inscrit au registre foncier de Bienne sous le n° 8795 d'une superficie de 5268 m^2 est prolongé de 30 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2052, comme suit conformément au contrat de droit de superficie du 25 août 2022, minute n° 11 227, établi par la notaire Monika Guggisberg:
   a) La valeur foncière productive d'intérêt est fixée à 780 fr. 78 par m^2 (arrondi), soit une valeur de capital de 4 112 606 fr. 75.
   b) Le taux d'intérêt initial est fixé à 2%, ce qui correspond à une rente de droit de superficie capitalisée de 82 252 fr. 15 par année.

   Le gain comptable issu de l'affaire d'un montant de 1 762 545 fr. 75 est versé au financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier» (compte 29300.2200).

2. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

4 Contrats de prestations avec les associations X-Project, CAJ, Centre Animation Jeunesse (Villa Ritter), Pro Robinson, FamiPlus et effe / Crédits d'engagement

L'affaire est reportée aux séances des 22/23 mars 2023.

5 Réalisation d'une voie cyclable et piétonne du boulevard des Sports au passage sous l'autoroute / Crédit d'engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 19 octobre 2022, vu l'art. 39, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne **arrête:**

1. Il approuve un crédit d'engagement de 800 000 francs pour la réalisation d'une voie cyclable et piétonne entre le boulevard des Sports et le passage sous l'autoroute.
2. Tout dépassement de crédit consécutif au renchérissement ou à une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée est d'ores et déjà approuvé.
3. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est habilité à procéder à des modifications de projet s'avérant nécessaires ou indispensables, dans la mesure où elles ne changent pas le caractère global du projet. Il est en outre habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

6 MaC axe nord / Rue Bubenberg - rue Gutenberg / Aménagement de l'espace routier et assainissement des canalisations / Étude / Crédit d'engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 19 octobre 2022, vu l'art. 39, al. 1, let. a du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne **arrête:**

1. Il approuve un crédit d'engagement de 340 000 francs pour le projet «MaC axe nord / Rue Bubenberg - rue Gutenberg / Aménagement de l'espace routier et assainissement des canalisations».
2. Tout dépassement de crédit consécutif au renchérissement ou à une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée est d'ores et déjà approuvé.
3. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté Il est habilité à procéder à des modifications de projet s'avérant nécessaires ou indispensables, dans la mesure où elles ne changent pas le caractère global du projet. Il est en outre habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

Référendum communal

L'arrêté mentionné au point 3 doit être soumis en votation populaire pour autant qu'au moins 5% des ayants droit au vote en matière communale en fassent la demande dans un délai de 60 jours dès la présente publication. Le référendum doit être déposé à la Chancellerie municipale de Bienne, Pont-du-Moulin 5, 2502 Bienne.

Secrétariat parlementaire